

**ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

-----

**AVIS N° 2009-6 A/APF  
DU 12 MARS 2009**

---

Sur le projet de loi autorisant la ratification de la convention relative aux droits des personnes handicapées.

---

**LA COMMISSION PERMANENTE**

la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

la lettre n° 1267 DRCL du 8 septembre 2008 du haut-commissaire de la République soumettant à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française un projet de loi autorisant la ratification de la convention relative aux droits des personnes handicapées ;

la lettre n° 904-2009 APF/SG du 9 mars 2009 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

le rapport n° **118-2008** du 17 décembre 2008 de la commission des affaires civiles, du logement, de la famille, de la parité et de la protection sociale ;

Dans sa séance du 12 mars 2009 ;

**ÉMET L'AVIS SUIVANT :**

Le projet de loi autorisant la ratification de la convention relative aux droits des personnes handicapées recueille un *avis favorable* de l'assemblée de la Polynésie française.

Le présent avis sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française et transmis, accompagné de son rapport de présentation, au haut-commissaire de la République en Polynésie française, au Président de la Polynésie française, aux présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat et aux parlementaires de la Polynésie française.

*La secrétaire,*

*Le président,*

**Juliana MATI**

**Michel YIP**